

Communiqué de presse du 30 Juillet 2009

NON AU DUMPING SOCIAL DANS LA PRODUCTION AGRICOLE !!!

Service Presse

Aujourd'hui les producteurs agricoles déjà fragilisés par un contexte de crise difficile manifestent pour attirer l'attention des pouvoirs publics et des consommateurs sur les pratiques sociales de leurs concurrents européens.

La CFDT s'élève énergiquement contre des pratiques inégales et inéquitables entre les pays de la communauté européennes dont les entreprises sous traitent ou utilisent un salariat sous-payés et sous-déclarés échappant ainsi aux contraintes du droit social en vigueur en France.

Certaines enseignes locales de la grande distribution pour compenser la baisse de consommation et maintenir leur marge de profit ont recours au moins disant et transgressent les engagements de la grande distribution pour l'achat et l'écoulement des productions agricoles régionales.

La CFDT gestionnaire avec d'autres organisations syndicales de salariés et la FRSEA d'un paritarisme responsable au service de l'emploi et de la formation des salariés de la production agricole et de l'agroalimentaire s'élève énergiquement contre de telles pratiques.

Elle demande aux instances publiques, acteurs et financeurs du plan de relance économique régionale et des contrats territoriaux d'organiser dès le mois de septembre entre les partenaires sociaux, des représentants de l'Etat, de la Région, et de l'Europe, un colloque pour fonder les moyens d'une politique active et cohérente pour fonder les meilleures pratiques et lutter efficacement contre un dumping social inacceptable.

Il en va du développement durable et de la qualité des entreprises de notre Région, il en va de l'avenir et de la sécurisation du parcours professionnel de centaines de salariés de la production agricole.

La CFDT adhère au principe du respect des droits fondamentaux intégrant le droit social qui obligerait toute entreprise d'où qu'elle soit, de respecter pour les salariés les règles élémentaires et conventionnelles en vigueur dans notre pays.

La CFDT dans la droite ligne de ses engagements insiste auprès des la grande distribution et des autres enseignes, pour systématiquement ajouter à leur cahier des charges le respect du contrat social.

PS : La CFDT se réserve le droit en tant qu'organisation syndicale de cautionner les actions les plus pertinentes en la matière, pour autant qu'elles soient décidées et s'exercent dans le cadre du paritarisme.

Contact : Bertille Genthial 06 82 07 04 42

Tél
04 67 64 54 31
fax
04 67 64 21 47
Mail
cfdt.lr@wanadoo.fr
Contact :
Responsable du
dossier
Bertille Genthia
06 82 07 04 42

Secrétaire
Régionale
CFDT
Languedoc
Roussillon